

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du jury d'examen
Moyenne hors stage, 1ère session et 2ème session
du Master
2ème année
ÉCONOMÉTRIE, STATISTIQUES
parcours Standard Statistiques et Économétrie (Alternance)

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE:

Article 1er

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (Moyenne hors stage, 1ère session et 2ème session) du

Master 2ème année ÉCONOMÉTRIE, STATISTIQUES parcours Standard Statistiques et Économétrie (Alternance)

M. DAOUIA Abdelaati, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ; Mme ILLIG Aude, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ; Mme RUIZ-GAZEN Anne, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme ILLIG Aude, MAÎTRE DE CONFÉRENCES.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2025 Le Directeur, Christian GOLLIER

